

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1842.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémentaire au Département des Travaux publics, pour les dépenses de 1841.

MESSIEURS,

Nous avons encore, en cette circonstance, à vous entretenir d'un crédit supplémentaire sur l'exercice de 1841.

Les chiffres votés pour le chemin de fer se sont montés à fr. 5,640,000

Une somme plus forte avait été pétitionnée pour cet exercice; mais la Chambre des Représentans ne l'a pas allouée, et les circonstances politiques ont engagé M. le Ministre des Travaux publics à se rallier au chiffre admis par la Chambre.

Cette somme de	fr.	5,640,000
s'est trouvée insuffisante d'un chiffre de		817,000

Le service du chemin de fer aurait coûté en 1841.	4,457,000
---	-----------

Cette majoration de dépense a eu deux causes, une insuffisance dans les frais de locomotion, et une insuffisance dans les frais de perception de factage et camionage. Nous sommes loin, Messieurs, d'approuver le mode de camionage, et nous espérons qu'on trouvera moyen de se soustraire aux marchés onéreux qui ont été conclus pour cela. Toutefois les dépenses étant faites et suffisamment justifiées par M. le Ministre, nous vous proposons l'adoption du projet de loi qui nous est soumis.

Bruxelles, le 28 Février 1842.

Le Baron DE STASSART.

Le Duc D'URSEL.

Le Chev. DÉ WOUTERS DE BOUCHOUT.

BIOLLEY.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.